

République Française

Département : Aude

Arrondissement : Carcassonne

ALZONNE - Commune

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 14/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie d'Alzonne), sous la présidence de Régis BANQUET.

Présents : Régis BANQUET Henri BONNAFOUS Carole CAHUZAC Thibault FORT Bernard GIEULES Cyril GILLIS Anaïs JEANET Christelle LOGEAS Jean LOPEZ Céline MEINIER Jérémie RAMON Leila REGRAGUI Gérard RUMEAU Jacques TISSEYRE Brigitte VIEU

Représentés :

Absents et Excusés : Anne-Marie DENUC Nathalie ENCINAS Marianne LEPRÊTRE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Brigitte VIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Lancement de la consultation pour un Marché en procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement et désimperméabilisation de la cour de l'école.

Les Conseillers Municipaux étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-5 du code de la commande publique, une consultation a été lancée par la Commune dans le but de confier les travaux d'aménagement et désimperméabilisation de la cour de l'école.

La mise en concurrence des entreprises sera effectuée par voie de presse dans le journal «La Dépêche», par affichage en Mairie du 06/02/2026 au 19/03/2026, ainsi que sur plateforme de dématérialisation des marchés :
<https://marchespublics-aude.safetender.com/>

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement et désimperméabilisation de la cour de l'école

- DÉCIDE de donner mandat à Monsieur le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation et le règlement des dépenses correspondantes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Régis BANQUET
Président de séance

Brigitte VIEU
Secrétaire de séance